



# Projet Éducatif De Territoire de la ville de Voiron

**2022-2025**

**avec son Plan Mercredi**



## Table des matières

<b>Historique</b>	<b>P. 2</b>
<b>Les enjeux</b>	<b>P. 3</b>
<b>Les partenaires</b>	<b>P. 4</b>
<b>Les structures d'accueils</b>	<b>P. 4</b>
<b>Le planning hebdomadaire de l'enfant</b>	<b>P. 5</b>
<b>La prise en compte de l'inclusion des enfants porteurs de handicap</b>	<b>P. 6</b>
<b>Les nouveaux objectifs et critères d'évaluation</b>	<b>P. 7</b>
<b>Les activités proposées aux enfants</b>	<b>P. 11</b>
<b>Les modalités d'inscriptions et grilles tarifaires</b>	<b>P. 13</b>
Les modalités d'inscriptions	P. 13
Les grilles tarifaires	P. 13
<b>Le suivi du projet et l'évaluation</b>	<b>P. 14</b>
Le suivi du projet	P. 14
L'évaluation	P. 15
<b>Le plan mercredi</b>	<b>P. 16</b>

## Historique

### *Cour de l'école Jean Moulin*

La Ville de Voiron a développé de 2010 à 2013 un projet éducatif local afin de permettre aux enfants et aux jeunes voironnais de se construire et de s'épanouir dans un environnement éducatif cohérent, qui respecte leurs rythmes de vie et donne toute leur place aux parents.



Ce projet, fruit d'un travail d'élaboration partenarial, a permis à la commune de Voiron de s'inscrire dès 2013 dans la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs. Elle s'est également engagée dans la mise en place d'un Projet éducatif de territoire tel que mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation dès septembre 2013.

En 2021, dans le cadre du travail de réécriture du projet éducatif de territoire, la ville de Voiron a souhaité interroger les familles sur les rythmes scolaires afin de recueillir leur avis. Après consultation, une proposition d'organisation sur 4 jours d'école par semaine a été proposée et validée par la directrice départementale de l'Éducation nationale.

Une large phase de concertation s'est alors ouverte afin de déterminer les modalités d'organisation des nouveaux temps périscolaires et garantir à nos enfants un accueil de qualité.

Le présent PEDT couvrant la période 2022 à 2025 a donc vocation à formaliser une démarche permettant à la ville de Voiron de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

### *Cour de l'école de la Brunerie*



### *Cour de l'école de Jules Ravat*



## Les enjeux

Éduquer un enfant, c'est prendre en compte ses rythmes de vie, ses besoins physiques et affectifs. L'éducation touche de nombreux paramètres et associe de nombreux acteurs.

Au-delà de l'école et de la famille, d'autres institutions et d'autres acteurs interviennent dans le parcours éducatif de l'enfant. Par leurs actions, ils contribuent chacun à la construction de la personne et donc du citoyen de demain. Il est essentiel que ces actions soient menées de façon cohérente. Cette cohérence doit donc se construire et se traduire en valeurs et choix éducatifs partagés. L'ambition de la ville de Voiron est d'atteindre cet objectif.

Le PEDT est à la fois un projet et un outil pour y parvenir. Il permet de donner un cadre et une méthode de concertation, construire une démarche à partir d'objectifs partagés et coordonner les acteurs éducatifs pour organiser les actions.

La modification des rythmes scolaires à la rentrée de septembre ne doit pas être un frein à l'ambition éducative souhaitée et portée par la ville depuis plusieurs années. La qualité de l'accueil périscolaire sera donc maintenue.

La réussite et l'épanouissement de nos enfants sont des enjeux majeurs et relèvent de notre responsabilité collective à les aider, à préparer leur avenir, leur place dans la société avec toutes les ressources nécessaires.

L'éducation est une priorité municipale depuis plusieurs années, amplifiant et renforçant ainsi les actions menées en matière d'égalité des chances.

A titre d'exemples, afin de favoriser le bien-être des enfants, la ville s'est engagée dans les actions suivantes :

- La végétalisation des cours d'écoles. Les cours des écoles de Jean Moulin et de la Brunerie ont été réaménagés.
- Un engagement fort dans la lutte contre gaspillage alimentaire. La plupart des écoles sont équipées de composteurs et un vrai travail est fait régulièrement avec le traiteur afin de privilégier le recyclage et les produits de qualité.
- Le temps studieux est maintenu dans toutes les écoles. Le partenariat avec la MJC dans l'accompagnement à la scolarité ainsi que la mise en place du dispositif « Coup de Pouce » sont des actions fortes au service de la réussite éducative.
- Nos équipes sont régulièrement formées sur handicap ce qui leur permet d'accueillir les enfants à besoins spécifiques dans les meilleures conditions.
- L'agrandissement de l'école du Faton prévu en 2022 va permettre l'accueil de tous dans de bonnes conditions.
- La réforme des périmètres scolaires en 2022 a pour but de maintenir un accueil de qualité en rééquilibrant les effectifs.

## Les partenaires

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme, la Ville a développé un partenariat riche et constructif avec les différents acteurs concernés.

Les acteurs institutionnels : Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, services départementaux de l'Education nationale, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Les acteurs associatifs : MJC, associations culturelles, sportives, de loisirs, l'association Coup de Pouce.

Les partenaires de l'Education nationale : les parents délégués.

## Les structures d'accueil

Le PEDT concerne près de 1530 élèves des écoles publiques de la ville de Voiron soit environ 980 élèves en élémentaire et 550 en maternelle.  
Ces élèves sont répartis en 8 groupes scolaires.

### Les accueils périscolaires :

Un responsable périscolaire est présent sur chaque accueil. Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés et intervenants extérieurs.

- Accueil périscolaire école de la Brunerie. Responsable : Elisa Descarpentries
- Accueil périscolaire école de Criel. Responsable : Guillaume Lecoq
- Accueil périscolaire école du Faton. Responsable : Yael Perreau
- Accueil périscolaire école Jean de la Fontaine. Responsable : Carole Flores
- Accueil périscolaire école Jules Ferry. Responsable : Linda Yahiaoui
- Accueil périscolaire école Jean Moulin. Responsable : Olivia Canoine
- Accueil périscolaire école Jules Ravat. Responsable : Julien Combe
- Accueil périscolaire école Pierre et Marie Curie. Responsable : Sabrina Ouandadji

## Planning hebdomadaire de l'enfant.

Le PEDT a pour objectif de proposer une cohérence entre les différents temps éducatifs de l'enfant tout au long de sa scolarité .

Afin d'y répondre au mieux, les actions qui seront mise en place porteront sur :

- le temps périscolaire le matin. Il n'est pas déclaré accueil de loisirs c'est un temps de jeux ou d'activités manuelles.
- la pause méridienne. Ce temps est déclaré en accueil de loisirs. Des activités semi-dirigées sont proposées aux enfants par l'équipe d'animation. Les adultes encadrants déjeunent à table avec les enfants afin de favoriser l'autonomie et l'éducation au goût.
- le temps périscolaire du soir, dont l'organisation générale a été coconstruite avec les différents acteurs, déclaré en accueil de loisirs.

De 16h30 à 17h30, un large panel d'activités sportives, culturelles et manuelles sont organisées toute l'année permettant à chaque enfant de découvrir une ou plusieurs activités tout au long de l'année et favorisant un apprentissage complémentaire aux enseignements fondamentaux.

De 17h30 à 18h30, des jeux sont proposés aux enfants.

### Organisation de la semaine sur le temps scolaire :

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Temps péri scolaire	Garderie du matin 07h00 à 08h30			
Temps de classe	Temps scolaire 08h30 11h30			
Pause méridienne	Accueil périscolaire du midi 11h30 à 12h30 ACM		Temps de restauration 11h30 à 13h30 ACM	
Temps de classe	Temps scolaire 13h30 16h30			
Temps péri scolaire	Accueil périscolaire du soir 16h30 18h30 ACM			

## Prise en compte de l'inclusion des enfants en situation de handicap

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis en périscolaire. Pour le bon déroulement de leur accueil, une réelle coopération entre les différents acteurs, l'équipe d'animation, les parents et l'enfant, est nécessaire.

L'équipe périscolaire prend connaissance des informations fournies par les parents sur les besoins spécifiques de leur enfant. La famille est invitée à remplir un document lors de l'inscription de l'enfant aux accueils périscolaires. Celui-ci est transmis au responsable périscolaire qui peut ensuite s'entretenir avec la famille.

Ce temps d'échanges avec les parents permet d'adapter les conditions d'accueil de l'enfant, d'identifier les besoins de la famille et de l'enfant et éventuellement de mettre à disposition un animateur référent. Des informations sur l'accueil et l'intégration de l'enfant sont régulièrement transmises à la famille.

Un sur-encadrement est mis en place sur certains temps d'accueils périscolaires et financé par la CAF.

Des formations sur l'accueil d'enfants à besoins spécifiques sont régulièrement proposées aux responsables périscolaires et animateurs. Toutes les équipes en place ont déjà suivi une formation sur le handicap.

Les divers documents d'information, guide Loisirs et vacances, règlement et projets pédagogiques font mention de l'accueil des enfants porteurs de handicap.



## Nouveaux objectifs et critères d'évaluation

### ● Accompagner l'enfant dans son éveil et le rendre acteur :

Les activités éducatives ont pour objectifs de développer chez les enfants de nouvelles connaissances et compétences. A travers une grande diversité des objectifs proposés, il s'agit également de développer leurs savoir-faire et leur savoir-être.

L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place.

L'objectif des acteurs de la communauté éducative est de préparer l'enfant à devenir un adulte autonome. Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la capacité de faire leurs propres choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif.

### Objectifs opérationnels / actions :

- ✓ Responsabiliser les enfants sur le temps de restauration. Toutes les restaurations scolaires sont équipées de poubelles de tri, quatre écoles sont équipées de composteurs et une cinquième prévue dans l'année 2022. Des actions sont régulièrement mises en place dans le cadre du gaspillage alimentaire.
- ✓ Création de self dans les restaurants scolaires. Des selfs sont mis en place dans plusieurs restaurations scolaires. L'objectif étant de les développer afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.
- ✓ Valoriser les savoir-être et savoir-faire des enfants à travers des activités et projets quotidiens. Chaque accueil propose des projets de fin d'année et temps avant chaque vacance scolaire.
- ✓ Aider au transfert de connaissances et compétences. En moyenne, 10 prestataires interviennent chaque jour pour faire découvrir des activités sportives, culturelles et manuelles.
- ✓ Positionner les enfants en tant qu'acteurs de leurs parcours éducatifs (activités périscolaires, projets...). Les enfants seront régulièrement consultés et impliqués dans leurs parcours et dans le choix des activités proposées.

### **Exemples d'indicateurs :**

- *Ressenti des enfants suite aux activités réalisées*
- *Ressenti des familles et des acteurs éducatifs*
- *Nombres d'enfants participant aux actions, taux de participation des enfants à ces actions*
- *Nombre d'actions directement initiées par les enfants*
- *Nombre de restauration scolaire ayant basculé sur un système de self*



## ● **Sensibiliser aux principes de Laïcité :**

La laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux. Parfois malmenée, aux contours parfois incertains, elle nous rappelle que chacun, quel qu'il soit, quelle que soit sa condition, son origine ou ses croyances, doit bénéficier d'un libre et égal accès, à l'éducation. Cependant, la société française d'aujourd'hui apparaît de plus en plus fragmentée et ne laissant pas toujours la place à la rencontre des différences. Afin de faire vivre pleinement une idée positive de la République, les actions entreprises sous l'égide de ce projet encourageront et participeront au développement des mixités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur en la matière.

### Objectifs opérationnels / actions :

- ✓ Les actions seront menées selon les 15 principes présents dans la charte de la Laïcité à l'école afin de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Les équipes veilleront à ce que chaque enfant puisse s'exprimer librement.
- ✓ Les activités doivent permettre aux enfants une meilleure connaissance de l'autre. Des projets inter écoles sont régulièrement organisés.

### *Exemples d'indicateurs :*

- *Les principes de la laïcité ont-ils été promus et respectés dans l'ensemble des structures périscolaires.*
- *Chaque enfant a-t-il pu s'exprimer et participer librement. Est-il devenu acteur lors des ateliers proposés.*
- *Des débats incitant les enfants à la prise de parole ont-ils été proposés.*

## ● **Faciliter le « vivre ensemble », construire une identité collective :**

Valoriser la construction d'une identité collective faite de valeurs partagées et de repères dans un territoire identifié.

La notion de « vivre ensemble » s'opère tout au long du développement de l'enfant dans des espaces multiples et successifs en complémentarité avec l'école.

Cette valeur est d'abord une culture de l'autre et de la rencontre. Il faut prendre le temps de sensibiliser l'enfant à l'interaction positive avec l'autre.

### Objectifs opérationnels / actions :

- ✓ Ateliers autour de la citoyenneté : le respect, l'écoute, l'échange. Des clubs de débats sont régulièrement proposés.
- ✓ Apprentissage de la langue des signes déjà en place sur deux écoles et qui sera développé.
- ✓ Garantir la sécurité de chaque enfant par un cadre de vie de qualité. L'objectif étant de poursuivre la végétalisation des cours en associant les enfants au projet.
- ✓ Développer les liens intergénérationnels à travers des passerelles ciblées et des projets transversaux. Tous les ans les équipes s'investissent lors du Téléthon.

### Exemples d'indicateurs :

- *Échanges dans le cadre du comité de pilotage et de coopération éducative sur les valeurs fondatrices du projet éducatif*
- *Satisfaction des acteurs éducatifs*
- *Nombre d'actions réalisées permettant l'apprentissage à la vie citoyenne*
- *Nombre d'enfants participant aux actions et taux de participation des enfants à ces actions*
- *Nombre d'actions directement initiées par les enfants*
- **Mieux prendre en compte la notion de développement durable et ses enjeux :**

Le développement durable se définit comme étant un développement qui répond aux besoins du présent, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Il apparaît nécessaire d'intégrer cette notion dans le cadre des actions éducatives et d'y accorder une attention particulière.

L' Environnement, le développement durable et l'écocitoyenneté feront l'objet d'actions éducatives spécifiques au sein des structures pédagogiques de la ville.

### Objectifs opérationnels / actions :

- ✓ Ateliers autour de la biodiversité, du tri des déchets.
- ✓ Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux de développement durable par le biais d'activités ciblées.
- ✓ Création de projets en lien avec le monde de la nature dans les écoles. Des projets jardin en lien avec le temps scolaire sont mis en place.
- ✓ Équiper les écoles de composteurs et/ou lombricomposteurs. Les enfants seront les principaux utilisateurs et feront vivre les composteurs.

### Exemples d'indicateurs :

- *Échanges dans le cadre du comité de pilotage sur les valeurs du projet. Satisfaction des acteurs éducatifs sur la prise en compte de ces valeurs*
- *Nombre d'enfants participant aux actions sur la thématique du développement durable, taux de participation des enfants à ces actions*
- *Nombre d'actions directement initiées à l'initiative des enfants, ressenti des familles et des acteurs éducatifs*
- *Nombre d'actions réalisées permettant l'éducation au développement durable. Implication des enfants dans celles-ci et participation des enfants aux manifestations organisées*

- **Contribuer à l'égalité des chances en favorisant l'accès aux pratiques culturelles et sportives :**

Les pratiques culturelles permettent de se construire une représentation globale et cohérente du monde, de mieux comprendre son environnement quotidien.

Les pratiques sportives sont un puissant vecteur d'épanouissement individuel et d'intégration sociale. Ce sont des ressources indéniables en matière éducative et en ce sens un véritable investissement pour l'avenir.

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce projet éducatif est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants Voironnais en levant les éventuels obstacles économiques. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles, par la mise en place d'une politique tarifaire équitable. Celle-ci est basée sur des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux et par des aides financières aux familles les plus en difficultés à travers notamment la carte Voiron Solidarité

Mais les obstacles peuvent également être de nature physique, sociale et culturelle. Les meilleures conditions de scolarisation et d'accueil aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap sont ainsi recherchées. Dans la continuité des politiques d'inclusion conduite par les services de l'État, la ville de Voiron s'efforce d'œuvrer en faveur de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers en rendant accessibles l'offre de service proposée.

#### Objectifs opérationnels / actions :

- ✓ Partenariats avec les clubs sportifs de la ville sur les temps périscolaires
- ✓ Festival Livres à Vous
- ✓ Initiations aux sports collectifs, de raquettes, de combats...
- ✓ Activités de détente (yoga, relaxation)
- ✓ Dispositif des activités transportées
- ✓ Petit orchestre du lundi
- ✓ Le Jules Ferry Brass'Band

#### Exemples d'indicateurs :

- *Satisfaction des familles sur l'accessibilité de l'offre éducative proposée*
- *Satisfaction des acteurs sur la mixité des enfants obtenue au sein des différentes activités*
- *Nombre d'associations impliquées dans les ateliers périscolaires*
- *Nombre d'enfants concernés par ces ateliers, taux de participation des enfants*
- *Existence d'une offre éducative diversifiée sur le plan sportif et culturel, nombre d'actions impliquant les enfants dans le choix de leurs activités*
- *Organisation de moments permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail*

## Activités proposées aux enfants

Dans le cadre des activités périscolaires :

<b>Activité</b>	<b>Intervenant ou structure</b>	<b>Diplômes</b>	<b>Statut de l'intervenant</b>
<b>Arts créatifs</b>	Zeller Bernard	/	Auto entrepreneur
<b>Capoeira</b>	Letrone Alexis	BPJEPS activités gymniques	Auto entrepreneur
<b>Gym</b>	Alv Gym	BPJEPS activités gymniques	Association
<b>Gym</b>	EDV Gym	BPJEPS éducateur sportif	Association
<b>Lutte</b>	Sambo lutte	Brevet d'État – Moniteur de judo	Association
<b>Foot</b>	Football Club Pays Voironnais	BPJEPS sports collectifs	Association
<b>Taekwondo</b>	Dragons Team Isere	Diplôme d'État – Perfectionnement sportif	Association
<b>Livre à vous</b>	Intervenant en lien avec la médiathèque	/	Auto entrepreneur
<b>Yoga</b>	Etre Yoga	/	Association
<b>Anglais</b>	Fracheboud Lars	/	Auto entrepreneur
<b>Scrabble</b>	ALV Scrabble	/	Association
<b>Maquillage</b>	Gaytan Yaravi	/	Auto entrepreneur
<b>Sculpture sur ballons</b>	Gaytan Yaravi	/	Auto entrepreneur
<b>Tai-Chi</b>	Chane Valéry	BPJEPS activités physiques pour tous	Auto entrepreneur
<b>Multi sports</b>	Chane Valéry	BPJEPS activités physiques pour tous	Auto entrepreneur
<b>Basketball</b>	ALV Basket	BPJEPS loisirs tout public	Association
<b>Fléchettes / Sarbacanes</b>	Arc Plaisir	BPJEPS	Association
<b>Hip Hop</b>	Bounouara Medhi	BAFA	Auto entrepreneur
<b>Aikido - Sabres lasers</b>	Bally Yann	BPJEPS activités physiques pour tous	Auto entrepreneur
<b>Découverte nature</b>	Giroud Emilie	Diplôme d'État – Éduc. de jeunes enfants	Auto entrepreneur
<b>Musique – Orchestre</b>	Conservatoire municipal	/	Collectivité
<b>Médiathèque</b>	Service culturel	/	Collectivité
<b>Animateurs</b>	Titulaires et CDD	Tout diplômes	Agents de la ville
<b>Temps studieux</b>	Enseignants	Professeurs des écoles	Éduc. nationale

La ville de Voiron propose également le transport des enfants du périscolaire vers les activités en clubs, associations, MJC et conservatoire de musique les lundis, mardis, et jeudis. Cela représente au total 85 enfants sur les 3 jours, soit 4% des enfants qui fréquentent le périscolaire du soir.

Une passerelle a été créée entre l'alsh Pierre et Marie Curie et le conservatoire de musique intitulée POL, Petit Orchestre du Lundi, qui regroupe environ 90 enfants.

Le Jules Ferry Brass Band est une démarche réussie de « pédagogies multiples » dans une école et un quartier populaire de Voiron. Depuis 2016, les 110 enfants de l'école Jules Ferry apprennent la trompette et le trombone en temps scolaire et périscolaire. Ils se produisent en concert ou pour des parades de rue dans leur ville, en associant des habitants et acteurs de leurs quartiers. Cette action portée par la ville de Voiron est reconnue pour la performance de ses résultats auprès des enfants : résultats artistiques, scolaires et facteurs d'intégration sociale.

Pour concrétiser l'engagement des enfants, un groupe de 40 enfants de l'école et de 10 jeunes du conservatoire de musique sont partis jouer à la Nouvelle Orléans en 2019.

La MJC est également un partenaire engagé pour la réussite éducative, notamment avec l'accompagnement à la scolarité. Elle offre également la possibilité aux enfants de découvrir des activités comme la poterie ou la danse en étant un acteur majeur du dispositif des activités transportées.

Depuis l'année scolaire 2020-2021, la ville de Voiron a établi un partenariat avec l'association Coup de Pouce.

L'association Coup de Pouce accompagne des élèves qui présentent des fragilités d'apprentissage. Elle associe les parents en leur donnant les moyens d'une prise de relais de ce qui est fait à l'école afin qu'ils soutiennent leur enfant au quotidien dans ses progrès et ses réussites. En 2020-21 ce sont 30 enfants qui ont pu bénéficier de ce dispositif. Celui-ci a été étendu en 2021-22 puisque ce sont désormais 50 enfants qui en bénéficient.

## Modalités d'inscriptions et grilles tarifaires

### Les modalités d'inscriptions :

Afin d'améliorer la communication aux familles et l'accessibilité aux différentes activités périscolaires, extra scolaires, sportives et culturelles, la ville a mis en place un guichet unique, des tarifs uniformisés et une facture unique.

Un portail famille permet aux familles d'inscrire leurs enfants aux différentes activités périscolaires et extra scolaires.

Plusieurs moyens de paiements sont également disponibles : le paiement en ligne, par chèque, en espèces et par prélèvement automatique.

### Les grilles tarifaires :

#### 1-Temps périscolaire

##### - le temps de pause méridienne

Pour toutes les familles le coût du repas est de 3,006 €.

Chaque famille paiera pour le temps de restauration un montant calculé en fonction de son QF ou de ses ressources :

Quotient familial	Coût du service (hors repas)
Inférieur ou égal à 300	0
Entre 300 et 2200	$(\text{Montant} = \text{Tarif mini} + (\text{Tarif maxi} - \text{Tarif mini}) / (\text{QF maxi} - \text{QF mini}) * (\text{Quotient famille} - \text{QF mini}))$
2201 et +	5,493 €

Il est précisé que ce mode de calcul permet aux familles qui ont des enfants de moins de 6 ans d'augmenter la part de frais de garde déductible des impôts

##### - l'accueil périscolaire (matin midi et soir) au quotient familial.

Les plages d'accueil se décomposent comme suit :

07h00-8h30

11h30-12h30

16h30-17h30

17h30-18h30

Les tarifs sont individualisés et il est proposé de fixer le montant plancher à 0,620 € et le montant plafond à 1,271 € (QF 2201 et suivants).

Quotient familial	Coût de l'accueil
Inférieur ou égal à 300	0,620 €
Entre 300 et 2200	$(\text{Montant} = \text{Tarif mini} + (\text{Tarif maxi} - \text{Tarif mini}) / (\text{QF maxi} - \text{QF mini}) * (\text{Quotient famille} - \text{QF mini}))$
2201 et +	1,271 €

Une réduction est appliquée sur la facture en fonction du nombre d'enfants inscrits, soit :

- 2 enfants : 10 %
- 3 enfants : 15 %
- 4 enfants et +: 20 %

## Le suivi du projet et l'évaluation

### *Le suivi du projet*

Un comité de pilotage assurera le suivi du projet.  
Périodicité des réunions : 2 par an.

Il est composé de:

- L'Adjointe à l'éducation et à la Petite-Enfance
- L'Adjoint en charge de la Jeunesse, de la Politique de la ville, du jumelage et du développement à l'internationale.
- L'adjoint à la Vie sportive
- L'adjointe à la Vie culturelle
- Les membres de la Commission Education Enfance Jeunesse
- Les parents délégués des écoles publiques voironnaises
- La coordinatrice CAF du territoire voironnais
- La directrice Générale Adjointe des Services,
- La coordinatrice du CEJ Jeunesse, Relations internationales,
- La responsable du service Education,
- Le responsable adjoint du service Education,
- Le responsable du service Jeunesse
- La directrice du service Vie Culturelle,
- Le directeur du service Vie sportive,
- L'inspecteur de l'Education nationale Voiron 2,
- La présidente des Délégués départementaux de l'Education nationale,
- Mmes les directrices et M. les directeurs des écoles publiques maternelles et élémentaires,
- Les représentants du dispositif « Coup de Pouce »,
- La Direction de la cohésion sociale
- La directrice de la MJC de Voiron

Des groupes de travail pourront être mis en place en tant que de besoin.



## **L'évaluation**

Le PEDT est un projet mené dans l'intérêt des enfants de la commune mais également de tous les habitants du territoire.

Les enfants :

Afin de savoir si le PEDT a permis aux enfants d'évoluer aussi bien dans leur développement personnel que dans leurs pratiques, ils seront interrogés au travers d'un questionnaire simple et imagé. Les équipes d'animation accompagneront les enfants afin qu'ils puissent exprimer librement leurs ressentis et devenir ainsi acteurs de leurs loisirs.

Les intervenants :

Chaque année un entretien avec les intervenants sera organisé. Il permettra d'évaluer l'année écoulée.

Les objectifs de cet entretien seront :

- analyser les apports positifs de l'activité pour les enfants
- identifier les difficultés rencontrées par les enfants et celles rencontrées par l'intervenant
- évaluer l'adéquation de l'activité avec les valeurs éducatives

Les équipes d'animation :

Des réunions régulières seront organisées afin de connaître le ressenti de l'équipe. Les objectifs seront retravaillés régulièrement avec les équipes afin d'évoluer en fonction des besoins des enfants et des familles.

L'évaluation portera sur

- L'efficacité : la réalisation des actions prévues au regard des objectifs
- La pertinence des objectifs : le PEDT a-t-il répondu aux attentes des familles, des enfants, de la collectivité et de ses partenaires ?
- La cohérence : la construction du PEDT a-t-elle créé une dynamique dans l'implication des partenaires ?
- L'impact : quels sont les effets des actions mises en place sur la vie des enfants ?

## Le plan mercredi

### 1) L'organisation du mercredi

La ville de Voiron, à travers son Plan Mercredi, souhaite promouvoir une politique éducative de qualité dans la continuité du travail entrepris à travers son projet éducatif de territoire. Les accueils de loisirs du mercredi partagent les objectifs de ce dernier.

Au vu de la réorganisation des rythmes scolaires et dans une logique de cohérence, plusieurs options nouvelles verront le jour à la rentrée de septembre 2022.

Les accueils de loisirs du mercredi sont organisés sur les mêmes amplitudes horaires que celles proposées aux familles voironnaises sur le temps scolaire.

	<b>Mercredi</b>
<b>A la journée</b>	Centre Nature et Loisirs de Chirens (CNL) Accueil de 7h à 18h30
<b>Le matin</b>	CNL Accueil de 7h à 12h30
<b>Le matin</b>	Accueil de Loisirs Pierre et Marie Curie (PMC) Accueil de 7h à 12h30
<b>L'après-midi</b>	CNL Accueil de 13h30 à 18h30
<b>L'après-midi</b>	École Municipale des Sports et de la Citoyenneté (EMSC) Accueil de 13h30 à 17h30

Ce sont 211 places qui sont ainsi proposées sur des créneaux et des temps différents, avec ou sans garderie ou transport. L'enjeu étant de pouvoir répondre au mieux aux attentes des familles.

**L'accueil de loisirs PMC** du matin, ouvert aux 3-11 ans s'articulera autour de pratiques culturelles et sportives en lien avec le Conservatoire de la commune et les éducateurs sportifs de la Ville. L'inscription à l'année sera privilégiée afin d'approfondir l'apprentissage des activités proposées.

**Le CNL** proposera trois temps d'accueil différents aux 3-11 ans :

- à la journée avec repas
- le matin sans repas
- l'après-midi sans repas.

**L'EMSC** propose la découverte de différentes pratiques sportives, organisées par cycles le mercredi après-midi pour les 6-11 ans qui intègre un volet citoyenneté.

Ces différentes propositions se complètent les unes aux autres tant sur la temporalité de l'inscription qui peut être unique, à la période ou à l'année, que sur la diversité des contenus.

## **2) Les contenus pédagogiques**

Les contenus pédagogiques des différents accueils de loisirs présents au sein du plan mercredi partageront les objectifs du PEDT.

Pour ce faire, les animations seront encadrées soit par des éducateurs sportifs de la Ville, des professeurs du conservatoire, des animateurs du service enfance-jeunesse ou des intervenants extérieurs indépendants ou venant de différentes associations culturelles ou sportives.

Il sera fait appel aux ressources locales avec une volonté de cohérence au regard des projets portés par les accueils de loisirs périscolaires, des projets pédagogiques établis par les écoles Voironnaises ou des projets d'équipements tel que le conservatoire.

Les activités proposées prendront en compte le rythme de l'enfant et seront adaptées à chaque tranche d'âges. Un regard attentif sera porté sur la qualification des encadrants afin de rendre la proposition la plus qualitative possible.

Les enfants porteurs de handicap seront accueillis au sein des différents accueils de loisirs et un travail d'inclusion sera mené. La Ville fait de cette thématique transversale une priorité.

## **3) Modalités d'inscriptions et grilles tarifaires**

Une organisation annuelle des activités permet une communication auprès des familles dès la rentrée scolaire qui répertorie toutes les propositions en direction des enfants de 3 à 11 ans sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Les inscriptions aux différents accueils de loisirs du mercredi sont centralisées au Guichet unique éducation enfance jeunesse.

Une grille tarifaire unique prenant en compte le quotient familial encadre toutes les propositions : le tarif Loisirs éducatifs.

## Tarifs Loisirs Éducatifs

- Le coût du service journée est défini selon le quotient familial, avec un prix plancher de 4.69 € et un prix plafond de 20.51 € au quotient familial 2201.
- Le tarif demi-journée sans repas correspond au coût du service journée lissé divisé par deux.

Pour toutes les familles le coût du repas est le coût d'achat de l'année soit **3,006 € en 2022/2023**.

Chaque famille paiera donc pour la journée le coût du repas soit **3,006 € + un montant calculé en fonction de son QF ou de ses ressources :**

- Le tarif journée comprenant le coût du repas 3,006 € + le coût du service.
- Le tarif demi-journée avec repas (mercredi) comprenant le coût du repas 3,006 € + le coût du service lissé pour une demi-journée.

Quotient familial	Coût du service journée (hors repas)	Coût journée (service + repas)	Coût demi-journée sans repas (coût du service journée /2)	Coût demi-journée avec repas (service + repas)
Inférieur ou égal à 300	4.69 €	7.69 €	2.34 €	5.34 €
Entre 301 et 2200	$(QF \times 0.0081) + 5.59 \text{ €} - 3.006 \text{ €}$	$(QF \times 0.0081) + 5.59 \text{ €}$	$(QF \times 0.0040) + 1,07 \text{ €}$	$(QF \times 0.0040) + 1,07 \text{ €} + 3.006 \text{ €}$
2201 et +	20.51 €	23.89 €	10.23 €	13,65 €

Une réduction est appliquée sur la facture en fonction du nombre d'enfants inscrits, soit :

- 2 enfants : 10 %
- 3 enfants : 15 %
- 4 enfants et + : 20 %

**Pour les non voironnais**, des difficultés techniques ne permettent pas d'appliquer les mêmes principes.

Il est proposé :

- De conserver deux tranches de QF : inférieur ou égal à 1000 et supérieur à 1000
- D'appliquer à la première tranche le tarif plafond des voironnais
- D'appliquer à la deuxième tranche du tarif du service une augmentation de 10 % par rapport au tarif de la tranche précédente.